

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-DAMASE  
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 9 septembre 2019, à 19 h 30, au sous-sol du bureau municipal de Saint-Damase situé au 18, avenue du Centenaire.

**Sont présents :** Monsieur Jean-Marc Dumont, maire  
Monsieur Martin Carrier, conseiller siège n° 3  
Madame Chantal Gendron, conseillère siège n° 4  
Madame Martine Côté, conseillère siège n° 5  
Monsieur Nelson Lavoie, conseiller siège n° 1  
Monsieur André Paquet, conseiller siège n° 2  
Monsieur Bruno Robichaud, conseiller siège n° 6

Constat du quorum, à 19 h 30, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Dumont. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Anick Lavoie, est également présente et agit à titre de secrétaire.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**  
**Résolution 123-19**

Madame Chantal Gendron propose l'adoption de l'ordre du jour du 9 septembre 2019 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**PREMIÈRE PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**DEMANDE DE CARTE DE CRÉDIT**  
**RÉSOLUTION 124-19**

La directrice générale a fait la demande aux membres du conseil afin d'obtenir de Desjardins Entreprises deux cartes de crédit au nom de la municipalité d'un montant maximal de 5 000\$ chacune. La directrice générale aura en sa possession une carte et l'autre sera pour Monsieur Ghislain Caron, employé municipal affecté à la voirie.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Nelson Lavoie, et résolu, de faire la demande à Desjardins Entreprises de deux cartes de crédit au montant de 5 000\$ chacune.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

**COMMANDITE DE COUPES DE VIN ET NAPPES**  
**RÉSOLUTION 125-19**

Madame Pascale Turcotte fait la demande d'une commandite pour l'achat de nappes et de coupes de vin pour la fête des Moissons.

Il est proposé par Monsieur André Paquet, et résolu, de commanditer l'achat de nappes et de coupes à vin pour la fête de Moissons.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

**COMPTE COMITÉ DES NAISSANCES**  
**RÉSOLUTION 126-19**

Il est à noter que les intérêts font baisser le solde du compte.

Il est donc proposé par Monsieur André Paquet, et résolu, de fermer le compte comité des naissances et de transférer le solde au compte de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER**  
**RÉSOLUTION 127-19**

L'Organisme des Bassins Versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent (OBVNEBSL) demande une aide financière pour la campagne Écol'eau 2020.

Il est proposé par Madame Martine Côté, et résolu, d'accorder un soutien financier de 180 \$ sur 2 ans.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

**POSTE DE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE**  
**RÉSOLUTION 128-19**

Il est proposé par Madame Chantal Gendron, et résolu, d'autoriser la Municipalité à entamer de processus d'embauche au poste de secrétaire-trésorière adjointe. La directrice générale et Madame Pascale Turcotte sont mandatées, par la présente résolution, pour effectuer les entrevues d'embauche et recommander au conseil la sélection d'un candidat ou d'une candidate.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

**PERMANENCE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**  
**RÉSOLUTION 129-19**

**Attendu que** le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase, Monsieur Joël Charest, a quitté ses fonctions le 3 juin 2019;

**Attendu que** la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Anick Lavoie, a été embauchée pour une probation d'une durée de trois mois, le 3 juin 2019 et qu'un contrat de travail prévoit son embauche au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière si son rendement s'avère satisfaisant au terme de cette période de probation;

**Attendu que** Monsieur Joël Charest a fait rapport du rendement de Madame Anick Lavoie au conseil municipal;

**Pour ces motifs**, il est proposé par Madame Martine Côté, et résolu, de procéder à l'embauche de Madame Anick Lavoie au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase selon les conditions établies entre les parties lors de la signature du contrat de travail daté du 3 juin 2019.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**SURVEILLANCE POLICIÈRE**

La directrice générale est mandatée de communiquer avec le policier parrain attribué à la municipalité de Saint-Damase afin d'effectuer une surveillance policière à la sortie des employés de Damabois ainsi qu'au Rang 7 Ouest à la suite d'une demande d'un citoyen.

**TRANSPORTS**

**VIRÉE DÉNEIGEUSE ROUTE 297 – ST-NOEL**  
**RÉSOLUTION 130-19**

Il est proposé par Monsieur André Paquet, et résolu, que la nouvelle virée pour la déneigeuse soit située sur le cadastre portant le numéro de matricule 8185-64-0964, situé au 494 route 297, propriété de Monsieur Claude Lavoie. Une entente provisoire sera faite entre les parties et sera valide du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 1<sup>er</sup> mai 2020.

**SIGNALISATION DE L'EST**  
**RÉSOLUTION 131-19**

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, et résolu, que la directrice générale commande différentes affiches chez les Ateliers Léopold Desrosiers.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

**HYGIÈNE DU MILIEU**

**SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

**AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**CONCOURS VILLAGE FLEURI**  
**RÉSOLUTION 132-19**

Il est proposé par Madame Chantal Gendron, et résolu, unanimement que la municipalité verse la somme de 50 \$ à Mesdames Josée Robitaille, Jeannine Lévesque et Martine Bérubé pour le jugement dans le cadre du concours Village Fleuri et que la municipalité défraie le coût des repas et les frais de kilométrage pour le juge qui utilise son véhicule.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**  
**RÉSOLUTION 133-19**

Il est proposé par Monsieur André Paquet, et résolu, d'envoyer la demande de dérogation mineure au Corporation de Développement et d'Urbanisme de Saint Damase.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

**LAC ST-DAMASE**

La directrice générale informe les membres du conseil qu'un appel a été fait au Ministère de l'Environnement concernant l'état du Lac St-Damase. Un rapport sera fait suite à la visite.

**LOISIRS ET CULTURE**

**SERVICE DE GARDE SCOLAIRE**

La directrice générale informe les membres du conseil que le service de garde a seulement 1 à 2 enfants par jour, ce qui n'est pas suffisant. La responsable fera le suivi d'ici quelques semaines.

**SOUMISSION MÉTRONOMIE**  
**RÉSOLUTION 134-19**

Il est proposé par Madame Chantale Gendron, et résolu, d'accepter la soumission de Métronomie Ltée au montant de 5 553.80 \$ pour l'achat de rideaux pour le théâtre.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

**SOUSSION RPF**  
**RÉSOLUTION 135-19**

Il est proposé par Monsieur André Paquet, et résolu, d'accepter la soumission de RPF au montant de 10 864 \$ pour le remplacement de l'éclairage de la patinoire et l'ajout d'un interrupteur d'éclairage pour contrôler l'éclairage de la patinoire.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

**SOUSSION SAYNET**  
**RÉSOLUTION 136-19**

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, et résolu, d'accepter la soumission de Saynet au montant de 931.01 \$ pour le cirage des planchers du local du sous-sol et du local des Fermières.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

**SOUSSION VITRERIE MJ ET RMN**  
**RÉSOLUTION 137-19**

Il est proposé par Madame Martine Côté, et résolu, d'accepter la soumission de Vitrierie Mont-Joli inc. au montant de 2687.77 \$ pour l'installation d'une barre panique Von Duprin avec serrure à clé (active) et d'un verrou manuel (inactive).

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

**SUIVI ET MANDAT**

**COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT**

Madame Chantal Gendron informe les membres du conseil que la prochaine réunion aura lieu le mardi 10 septembre 2019.

**VOIRIE D'ÉTÉ**

Un trou sur la chaussée à l'entrée de la rue Lavoie doit être réparé. Les accotements du Rang 7 sont à reniveler. Le stop du Rang 8 et de la grand-ligne a été enlevé. En faire installer un autre. Refaire la réfection des trous de la Route du Lac Malcom.

**CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Il faudrait remplacer la champelure de l'évier du bar et faire baisser la température de l'eau chaude. Appeler Plomberie G.D. Gauthier. Le coupe-froid de la sortie de secours de la grande salle est à vérifier. L'air climatisée du fond de la grande salle indique une erreur. Appeler le fournisseur.

**ASSOCIATION SPORTIVE**

L'Association nous offre d'acheter le souffleur à neige. Les membres du conseil ne sont pas intéressés.

Un parent doit une somme suite à l'inscription de son enfant au terrain de jeux. Demander au coordonnateur en loisir de communiquer avec le parent pour une entente de paiement.

**CORRESPONDANCE**

**Lecture et présentation de la correspondance du mois**

La directrice générale et secrétaire-trésorière procède à la lecture et la présentation de la correspondance mensuelle.

**PROJETS D'INVESTISSEMENT**

**AUTORISATION PAIEMENT FACTURE LAROCHE**  
**RÉSOLUTION 138-19**

Les travaux de remblayage du terrain n'étant pas fait à la satisfaction de la municipalité, il est proposé par Madame Martine Côté, et résolu, de payer la facture après la correction des travaux. La directrice générale communiquera avec Monsieur Vincent Bédard pour l'informer de la situation.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

**BUREAU MUNICIPAL PLAFOND**  
**RÉSOLUTION 139-19**

Suite à la vérification des soumissions pour les travaux de réfection du plafond du bureau municipal, trois soumissions ont été reçues :

- Construction Gides April : 3 024.89 \$
- Construction Ghislain D'Amours inc, : 4 024.13 \$
- SIMCO 4 063.57 \$

Il est proposé par Monsieur André Paquet, et résolu, unanimement que la municipalité de Saint-Damase accepte la soumission la plus basse et conforme soit celle de Construction Gides April, pour la somme de 3 024.89 \$, taxes incluses.

**PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**  
**RÉSOLUTION 140-19**

Il est proposé par Monsieur Nelson Lavoie, et résolu, d'approuver et d'autoriser le paiement du bordereau des dépenses d'août 2019, annexé au présent procès-verbal au montant de 90 047.71 \$ comprenant les crédits budgétaires ou extrabudgétaires.

Je soussignée, Anick Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Damase certifie que la Municipalité dispose des fonds nécessaires pour acquitter ces paiements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères)

**VARIA**

**COMITÉ THÉÂTRE LOCATION SALLE**  
**RÉSOLUTION 141-19**

- ATTENDU QUE** Le comité théâtre a loué un ensemble de rideaux pour la pièce pour un montant de 137.97 \$;
- ATTENDU QUE** Le comité théâtre s'est servi 8 fois de la salle pour leurs pratiques;
- ATTENDU QUE** Le comité théâtre a eu 2 représentations de leur pièce pour un montant de 30 \$;
- ATTENDU QUE** Le comité théâtre a fait l'achat de matériel pour un total de 15.31 \$;
- ATTENDU QUE** La municipalité aurait conclu une entente avec le comité ultérieurement qu'elle offrirait un don de 300 \$;
- ATTENDU QUE** Le total des points énumérés ci-haut s'élèvent à 302.98 \$;
- EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par Monsieur Bruno Robichaud, et résolu, d'autoriser le paiement de 302.98 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

## **RÉBUS TERRAIN MUNICIPAL**

Madame Chantal Gendron se questionne à savoir quand le terrain sera nettoyé. La directrice générale l'informe que tout est enclenché et qu'elle attend le téléphone du contracteur pour les travaux de nettoyage.

## **DEUXIÈME PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE** **RÉSOLUTION 142-19**

Il est proposé par Madame Chantal Gendron de clore la séance à 21H58.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

\_\_\_\_\_  
Jean-Marc Dumont  
Maire

\_\_\_\_\_  
Anick Lavoie  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Jean-Marc Dumont, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Jean-Marc Dumont, maire